

*Proposition présentée par le député:  
Christophe AUMEUNIER*

*Date de dépôt:  
Messagerie*

**Proposition de motion  
« Pour une nouvelle zone industrielle à Cointrin »**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- Les conclusions du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'état de situation de la gestion des zones industrielles du canton RD 685 visant notamment à accélérer la planification et l'affectation de nouvelles zones d'activités ;
- La pénurie de logement importante et persistante avec un taux de vacances de logements de 0,2% au 1<sup>er</sup> juin 2008 ;
- Le projet de déclasser et de développer le quartier Praille-Acacias-Vernet proposant une mixité d'activités et de logements ;
- Le constat unanime que le masterplan Praille-Acacias-Vernet adopté en mai 2007 comme base pour élaboration d'une image directrice du périmètre comporte un nombre de logements notablement insuffisant ;
- La nécessité de disposer de nouvelles zones industrielles à Genève, respectivement de permettre la relocalisation d'une partie des entreprises dont l'activité est gênante dans le cadre du développement du quartier Praille-Acacias-Vernet ;

- La gêne particulière qui résulte de la pénurie de logements pour les habitants de la République et canton de Genève ;
- Le projet d'agglomération qui prévoit la construction de beaucoup plus de logements dans le canton de Genève pour rééquilibrer l'offre de logements de la région ;
- Le manque de terrains constructibles et le prochain épuisement du potentiel à bâtir.

invite le Conseil d'Etat :

- à présenter au Grand Conseil un projet de loi de modifications de zones pour la réalisation d'une nouvelle zone industrielle à Cointrin sur le périmètre dénommé « le Prâlay » ou tout autre périmètre dans le voisinage immédiat ;
- à prévoir la réalisation d'infrastructures routières et ferroviaires pour desservir cette nouvelle zone industrielle ;
- à considérer ce projet comme prioritaire parmi les projets d'aménagement du canton.

### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Il est urgent de considérer la possibilité de créer une nouvelle zone industrielle à Genève et de profiter d'une localisation unique du site située au Nord-Est de la piste de l'aéroport de Genève et ce, notamment pour les raisons suivantes :

#### **I. Manque de terrains industriels**

Le rapport du Conseil d'Etat (RD 685) sur l'état de situation de la gestion des zones industrielles du canton renseigne sur la situation actuelle en matière de demande et d'offres de surfaces artisanales et industrielles. En résumé, la demande s'avère forte et l'offre de plus en plus restreinte. Ainsi, le Conseil d'Etat estime que les zones industrielles actuelles peuvent encore accueillir à court terme, les PME locales et semble-t-il, subvenir à leur développement. Par contre, la Promotion économique du canton est entravée puisqu'il n'est plus possible, à priori, d'accueillir, dans les zones industrielles existantes des entreprises d'une certaine taille.

Les auditions des responsables de la Promotion économique d'une part et de la Fondation pour les terrains industriels d'autre part, menées par la Commission de l'aménagement, sont explicites. Il est urgent non seulement d'initier la densification des zones industrielles mais également de déclasser rapidement des périmètres afin d'obtenir de nouvelles zones industrielles dans le canton.

Dans la vision d'un aménagement du territoire contemporain il s'agit de définir de la manière la plus rationnelle les emplacements des zones industrielles afin de concentrer les zones de nuisances et d'optimiser les infrastructures de transport. Cette analyse est évidemment impérativement guidée par les grandes infrastructures de communication.

## **II. Idée de M. Charles Pictet**

M. Charles Pictet est un architecte indépendant. Il a eu une idée relative à l'implantation d'une nouvelle zone industrielle à Genève sur le périmètre situé au Nord-Est de la piste de l'aéroport de Genève au lieu dit le « Prâlay ». Cette démarche est dénuée d'intérêts particuliers puisque cet architecte n'a évidemment aucun mandat des propriétaires du périmètre. Par ailleurs, son action au sein de la Fédération des architectes suisses, association sans but lucratif, qui se voue par pur idéal notamment aux questions relatives à l'aménagement du territoire est déjà connue.

## **III. Transports et communication**

Les axes structurant de l'aménagement du territoire sont constitués par les transports et la communication. A cet égard, la localisation choisie pour une nouvelle zone industrielle paraît stratégiquement excellente. En effet, une zone desservie par l'aéroport, la route et le rail dispose d'atouts majeurs. En outre, elle évite des transports de marchandises qui viennent en majeure partie de Suisse et qui traversent le canton et la ville de Genève sans raison. Elle permet ainsi, au contraire, un rayonnement des échanges.

## **IV. Offre de relocalisation pour les industries gênantes du périmètre Praille-Acacias-Vernet**

L'opinion publique, les associations de propriétaires (Chambre genevoise immobilière) et les associations de locataires (Rassemblement pour une politique sociale du logement) ont émis des prises de position unanimes pour indiquer que la requalification du site Praille-Acacias-Vernet doit être l'occasion d'augmenter massivement le nombre de logements situés dans la zone urbaine. Les contraintes en terme de nombre de nouveaux logements à créer, posées par le masterplan adopté en mai 2007, semblent être techniques. Ainsi, les lauréats du concours d'urbanisme ont indiqué la difficulté majeure de faire cohabiter des logements avec de l'industrie.

Il s'agit dès lors de revoir, sur ce point, la conception du développement du quartier Praille-Acacias-Vernet en favorisant la densification de la zone et en permettant une mixité exemplaire dans le quartier. Les entreprises peu ou moyennement gênantes doivent pouvoir poursuivre leur activité dans ce périmètre tandis que, sans coercition, des opportunités de relocalisation doivent être offertes aux industries qui génèrent des nuisances incompatibles avec un voisinage de logements.

En conséquence, le besoin de nouvelles surfaces de zones industrielles induit par cette relocalisation s'ajoute au besoin éminent relevé par le rapport du Conseil d'Etat sur la gestion des zones industrielles du canton RD 685 qui relevait l'urgence de créer de nouvelles zones industrielles.

**V. Aspect prioritaire du projet**

Le retard manifeste de planification de zones industrielles relevé dans le RD 685 doit être comblé. En outre, les ambitions de créer plusieurs milliers de logements sur le périmètre de Praille-Acacias-Vernet doivent pouvoir être atteintes et ce, sans à aucun moment, prêter l'économie genevoise.

Dès lors, le projet de déclassement d'une nouvelle zone industrielle à Cointrin s'impose comme étant stratégiquement prioritaire et il s'agit que le Conseil d'Etat présente dans de brefs délais un projet de loi de déclassement.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette motion.